PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2023 à 18h00

Les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Conseillers en exercice : 14

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Émilie MORINAUD et Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM. Alain DESTREGUIL, Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET, Yann POUVREAU

Excusés ayant donné pouvoir : M. Olivier DOUHAUD pouvoir à Mme Josiane BRIAND
M. Thierry THIBAUDEAU pouvoir à M. Yann POUVREAU

Excusé : M. Laurent RAVET

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :
- Approbation du procès-verbal du 27 février 2023.
1- Attribution des subventions 2023
2- Compagnie Coyote minute : demande de subvention auprès du Conseil départemental
3- Dénomination de nouvelles voies
4- Questions diverses.
5- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Mme Laurence BESSON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 février est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Attribution des subventions 2023.

Après examen des différentes demandes, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Les Restos du Cœur	350,00 €
Secours Catholique	150,00 €
ONAC	70,00 €
ADMS (3 élèves)	285,00 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450,00 €
Collège Agrippa d'Aubigné	400,00 €
MFR St Denis du Pin (2 élèves)	150,00 €
MFR Cravans (1 élèves)	150,00 €
ACTED-EMERGENCY	200,00 €
TOTAL :	2 205,00 €

Cette somme sera inscrite à l'article C/65748 du budget primitif 2023

Ont voté pour :	13	Abstention :	0	Ont voté contre :	0

2- Compagnie Coyote minute : demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Compagnie Coyote Minute a été contacté afin d'organiser une manifestation le 29 septembre 2023. Un spectacle sera organisé intitulé "La soupe à la grimace".
Le devis reçu de la Compagnie Coyote Minute s'élève à 2 000,00 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite une aide financière du Conseil départemental.

Ont voté pour :	13	Abstention :	0	Ont voté contre :	0

3- Dénomination de nouvelles voies.

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :
- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation et des parkings,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter les dénominations suivantes :

- Le chemin qui part du chemin de la Favaudière (VC128) et aboutit Chemin des Bacheliers (VC129) sera la continuité Chemin des Bacheliers.
- Celui qui mène au habitations 3, 5A et 5B Chemin de Guilloteaux (VC139) se est dénomé Impasse des Chardonnerets.

Il convient également de préciser :

- ✓ que le parking le long de la RD 114, à côté du multiservices s'appelle Parking du Centre sur le tableau de classement de la voirie
- ✓ que la voie communale qui part du chemin de la Grande Porte (VC147) et qui aboutit à l'Impasse de la Grande Porte (VC148) se nomme "Venelle du Puy Lanchard".

Ces nouvelles appellation figurent sur le tableau de classement de la voirie communale.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide et adopte les noms attribués et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté pour :	13	Abstention :	0	Ont voté contre :	0

4- Questions diverses

- L'office du tourisme de la CDA met en place des visites guidées sur la commune de Bussac.
Une visite d'une heure sur réservation- est programmée le 11/04 à 14h30.
- Heure civique : le conseil municipal a désigné 2 référents pour la commune : Alain Destreguil et Régis Planet. Le lancement officiel se déroulera le vendredi 31 mars à 11 heures à la marie en présence du responsable national et du vice-président du Département en charge de ce dossier.
Il est à noter que 3 Bussacais sont déjà inscrits. Ils seront également invités à la réunion de lancement ainsi que la présidente du foyer rural.

5- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes

- Laurence Besson fait une présentation du contenu de la commission tourisme, et en particulier de l'organisation des festivités estivales.
- Monsieur le maire rappelle la tenue d'une conférence le 4 avril à destination des élus sur les thématiques du PLUi et du Plan climat air énergie territorial.

Le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h40.

La secrétaire de séance

Laurence BESSON

Le maire,

MAIRIE BUSSAC-SUR-CHARENTE 17

Jean-Luc MARCHAIS